

baines et rurales, pour y trouver des conditions semblables. Je dis donc en ma qualité de socialiste que les choses les plus importantes doivent venir en premier lieu. Lorsque nous aurons porté notre mode de vie à un niveau convenable, lorsque nous aurons établi l'assurance-santé et le reste, le moment sera venu de présenter un bill comme celui-ci.

M. C.-T. RICHARD (Gloucester): Je ne comptais pas prendre part au débat, monsieur l'Orateur. J'approuve le principe dont s'inspire la mesure, mais je me dois de protester contre le reproche, formulé par certains honorables préopinants, d'avoir traité trop généreusement les Provinces maritimes en leur accordant un représentant à la Commission. Peut-être a-t-on tendance à voir dans nos gens des ronchonners,—pour employer une expression populaire,—mais on laisse si souvent nos provinces de côté qu'on nous appelle les grandes méconnues. Je ne veux pas qu'on m'accuse de remonter trop loin dans l'histoire. Chaque fois que nous nous plaignons, on nous dit que ces choses se sont passées lors de la Confédération. Permettez-moi de signaler, toutefois, que, lorsqu'il s'est agi de conclure le pacte confédératif, on a convoqué plus d'un membre des Provinces maritimes afin de discuter le projet.

Que les honorables députés n'oublient pas que la population des Provinces maritimes est d'un million d'âmes, chiffre qui n'est pas à dédaigner. Nous occupons très peu de place sur la carte du Canada; c'est peut-être pourquoi nous ne sommes pas bien connus des habitants des autres provinces. Une couple de fois, depuis que je suis à la Chambre, en informant un confrère que je revenais du nord du Nouveau-Brunswick, il m'a demandé si la mer était agitée lorsque j'ai traversé la baie de Fundy. Ce qui m'a fort divertit. Trop peu de gens connaissent les Provinces maritimes; c'est pourquoi on nous oublie trop souvent.

L'honorable député de Kings (I. du P.-E., M. Grant), dans sa grande modestie, a dit qu'il représentait probablement la plus belle province du Dominion. Permettez-moi de souligner que les Provinces maritimes sont le paradis terrestre du Canada. Si l'on désire embellir Ottawa, alors pourquoi ne pas s'adresser à des hommes qui sont nés et qui ont vécu parmi les beautés naturelles du pays, dans les Provinces maritimes? Ces gens connaissent la véritable beauté et je suis certain qu'ils pourraient rendre de grands services à la commission.

Peut-être devrais-je faire un plaidoyer en faveur de l'Ouest, qui ne sera représenté que par un seul membre, mais les honorables députés de cette région du pays sont en mesure de défendre leurs droits. Je ne veux pas me

cantonner dans l'esprit de clocher. En conséquence, j'appuierai la proposition d'après laquelle la commission doit représenter toutes les provinces canadiennes. L'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) a dit qu'en vertu du projet de loi la commission pourrait représenter toutes les provinces et que ceux qui seront chargés d'en désigner les membres pourront en choisir un de chaque province. Je n'aime pas ce mot "pourront". Dans les Provinces maritimes, nous avons souffert trop longtemps de ce mot. Il est trop aléatoire. Nous désirons qu'on le remplace par "devront".

M. NORMAN JAUQUES (Wetaskiwin): Tout en tâchant de nous mettre d'accord sur la question de savoir combien d'argent et de travail devra coûter le projet d'embellissement de la ville d'Ottawa, j'espère qu'on ne fera rien qui soit de nature à diminuer les beautés naturelles du parc de la Gatineau. On parle d'embellir le district fédéral, mais heureusement pour la ville d'Ottawa en particulier et pour la population canadienne en général, il s'agit plutôt non pas d'embellir le parc de la Gatineau, mais de conserver les beautés naturelles qui s'y trouvent déjà.

Même les membres de la C.C.F. ne sauraient s'opposer à la conservation des beautés naturelles du district et du parc de la Gatineau.

M. D. KING HAZEN (S. Jean-Albert): Il existe au Nouveau-Brunswick, dans le comté de S.-Jean, une petite agglomération connue sous le nom de Chance Harbour. Ce village est peuplé de pêcheurs qui gagnent leur vie sur les eaux orageuses de la baie de Fundy. Depuis quelque temps, ils demandent l'aménagement d'un brise-lames en vue de protéger leurs embarcations contre les vagues. J'ai signalé la question au ministre des Pêcheries et à celui des Travaux publics (M. Fournier). J'ai examiné le budget des dépenses de l'année courante; il ne renferme aucune disposition visant la mise en œuvre d'un tel projet. Je suis prêt à marchander avec le Gouvernement et je voterais probablement en faveur de cette forte somme si le ministre des Travaux publics, le ministre des Pêcheries et le Gouvernement voulaient bien satisfaire certains des besoins de la population de mon comté.

M. l'ORATEUR: L'honorable député enfreint le Règlement.

M. HAZEN: Je n'en dirai pas plus long à ce sujet. A mon sens, il y a lieu d'embellir et d'améliorer la capitale de notre pays. Tous conviendront que les pères de la Confédération ont fait preuve de sagesse à bien des égards, mais ils ont sûrement été imprévoyants en ce qui concerne le programme d'embellissement de la ville. Je suppose que chacun a